Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2018/0044(COD)	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Loi applicable à l'opposabilité des cessions de créances Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 3.45.01 Droit des sociétés Priorités législatives Déclaration commune 2023-24		